

~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20210701-210701CRatt-AU
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Séance du 1^{er} juillet 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 48 + 8 Pouvoirs
suppléants : 4

Secrétaire de séance : M. F. STAATH

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, B. SCHAFF, G. BERBACH - Suppléant -, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, F. FENDER-suppléant, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. G. HALTER, Mme M-C MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMAYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, F. MATZ - Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, A. CHABERT - Pouvoir à M. F. STAATH -, M. D. ETTER, E. WAGNER, Mme E. BECK - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, M. J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mme C. MUNSCH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. F. SCHEYDER - Pouvoir à Mme E. SCHLEWITZ -, S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. WINDSTEIN, T. SCHINI, J.L. RINIE, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Compte-rendu par le Président des attributions exercées par délégation du Conseil

Signature d'un contrat de prêt

Vu la délibération n°7B du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme, à un taux compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement,

Le Président rend compte au Conseil, qui est en prend acte, de la signature le 07/06/21 d'un contrat de prêt avec Crédit Agricole Alsace Vosges, sis 1 Place de la Gare à 67000 Strasbourg dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de 3 500 000 € pour le financement du programme de travaux de voirie et d'éclairage public 2021 (Budget annexe Voirie)
- Durée de 15 ans
- Taux fixe de 0,54 %
- Conditions de remboursement :
 - échéances mensuelles
 - remboursement du capital par amortissement constant
- Frais de dossier : 1 750,00 €

Signature de marchés

Vu la délibération n°7C du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Le Président rend compte au Conseil, qui en prend acte, de la signature des marchés détaillés en annexe.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président